

Rapport d'évaluation

Évaluation institutionnelle du Conservatoire Lassalle

Août 2004

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec 

Introduction

L'évaluation institutionnelle des établissements d'enseignement collégial s'inscrit dans une opération menée par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC) auprès de l'ensemble des collèges qui offrent un programme conduisant à l'obtention du diplôme d'études collégiales (DEC). La Commission a demandé à tous ces établissements de procéder, au cours des années 2001 et 2002, à l'évaluation de leur établissement.

La Commission a effectué l'évaluation institutionnelle du Conservatoire Lassalle selon les critères annoncés dans le *Guide d'évaluation institutionnelle* publié en juin 2000¹. Chaque collège était invité à examiner sa mission et ses principaux objectifs institutionnels, à poser un regard critique sur son organisation et sa gestion, à mesurer l'atteinte de ses objectifs institutionnels, à apprécier les moyens qu'il s'est donnés pour assurer son développement et pour s'ajuster aux attentes de la société, et, enfin, à porter un jugement sur la qualité de ses pratiques de communication.

Le Conservatoire Lassalle a transmis son rapport dûment adopté par son conseil d'administration, à la Commission qui l'a reçu le 28 mai 2003. Un comité de la Commission, présidé par un commissaire², a analysé ce rapport et a effectué une visite à l'établissement les 17 et 18 février 2004. À cette occasion, le comité a rencontré la direction de l'établissement et son comité de direction, des membres du conseil d'administration et de la Commission des études, le comité d'autoévaluation ainsi que des professeurs³ des différentes disciplines de la formation spécifique et générale, des élèves, des professionnels et des employés de soutien.

Le présent rapport expose les conclusions de la Commission, après que celle-ci ait analysé le rapport d'autoévaluation et recueilli de l'information additionnelle lors de la visite.

-
1. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL, *Guide d'évaluation institutionnelle*, juin 2000, 29 p.
 2. Le comité était composé de M. Gilles Levesque, commissaire, M^{me} Danièle Thibodeau, directrice générale adjointe du Collège international des Marcellines, de M. Florian Côté, professeur de philosophie au Collège d'Alma, de M. Hubert Fortin, ex-directeur des études du Collège Laflèche et de M^{me} Esther Boyer, secrétaire du comité.
 3. Dans le présent document, le genre masculin désigne, lorsque le contexte s'y prête, aussi bien les femmes que les hommes.

Présentation de l'établissement et description de la démarche d'autoévaluation

L'établissement

Fondé à Montréal en 1906 par les comédiens français Louise et Eugène Lassalle, le Conservatoire Lassalle est devenu en 1973 un collège privé subventionné. Le Collège a connu des transformations majeures qui l'ont forcé à préciser ses orientations. En effet, depuis sa fondation, le Collège offrait un programme unique et original, *Sciences de la parole*, centré sur le théâtre et la communication. En 1999, à la demande du ministère de l'Éducation, ce programme a été intégré au programme *Arts et Lettres*. En 2000, le Collège a développé un programme technique menant à l'obtention d'une attestation d'études collégiales (AEC) *Communication et médias*. À la session d'automne 2003, le Conservatoire Lassalle offrait également trois autres programmes d'AEC : *Animation et journalisme radio*, *Technique et pratique vidéo* et *Relations publiques*. En février 2004, le Collège a reçu l'autorisation de donner le programme préuniversitaire *Histoire et civilisation* (700.02). À ces changements pédagogiques, s'est ajouté en 2000 le déménagement du Conservatoire Lassalle dans de nouveaux locaux.

Le programme de formation préuniversitaire *Arts et Lettres* est offert à travers trois profils : *Sciences de la parole*, qui reprend pour l'essentiel la formation polyvalente en communication-théâtre; *Communication* et *Arts d'interprétation*. De 1994 à 2002, le Conservatoire Lassalle accueillait une moyenne de 220 élèves provenant du secondaire et du collégial. À l'automne 2002, il a connu une baisse de ses inscriptions à la première session, celles-ci diminuant de moitié. À l'hiver 2004, lors de la visite, le programme préuniversitaire comptait 132 étudiants tandis que 32 étudiants étaient inscrits au secteur technique. De plus, le Collège employait seize enseignants, tous à la leçon, sept employés non-enseignants ainsi que trois cadres.

La démarche institutionnelle d'évaluation

Au Conservatoire Lassalle, le processus d'évaluation a été pris en charge par la directrice générale qui présidait le comité d'évaluation. Le Collège n'a pas utilisé de devis d'évaluation pour mener sa démarche.

Le comité d'évaluation était composé de la directrice générale, présidente d'office du comité, du directeur des études, d'un membre du conseil d'administration et de trois professeurs. Les informations ont été recueillies auprès des différentes instances, du personnel et des étudiants par le directeur des études, en charge de la collecte des données. Elles ont été analysées avec la participation du comité d'évaluation. Le rapport du Collège a été rédigé par la direction qui présentait au comité d'évaluation les différents chapitres au fur et à mesure que ceux-ci étaient complétés. De cette façon, les membres du comité pouvaient émettre des commentaires et en discuter avec les autres membres du personnel pour y apporter les correctifs qu'ils jugeaient nécessaires. Le rapport a été présenté au conseil d'administration et tous les enseignants ont reçu un document synthèse.

Le Conservatoire Lassalle s'est donc assuré de consulter l'ensemble de la communauté collégiale. Toutefois, il aurait été judicieux que le Conservatoire Lassalle s'enquière de l'opinion de ses diplômés étant donné le rapport étroit que le Collège entretient avec eux. Le rapport d'autoévaluation ne reflète pas ce lien pourtant tangible lors de la visite.

La Commission note que l'évaluation institutionnelle a été bien menée. Il en résulte un rapport bien écrit, reflet de la mission du Collège, mais descriptif et qui aurait profité d'une analyse critique et d'une description de la méthodologie utilisée.

La mission

La clarté et la précision de l'énoncé de mission et des objectifs institutionnels

Le Conservatoire Lassalle a toujours été fidèle, souligne-t-il, à sa mission d'origine qui est la maîtrise et la promotion du français particulièrement exprimées dans les arts d'interprétation, la culture et la communication. Elle traduit la préoccupation marquée du Collège pour la qualité de la langue française.

Le projet éducatif consolide les éléments fondamentaux de la mission du Conservatoire Lassalle. Il est constitué de six propositions : guider chaque élève vers la réussite, rendre chaque élève autonome, privilégier la maîtrise de la langue comme axe de formation, favoriser l'acquisition de connaissances fondamentales, valoriser la participation comme méthode pédagogique, construire un milieu de vie dont l'encadrement est personnalisé ainsi qu'élaborer et animer des mesures de soutien à la réussite. L'énoncé de mission et le projet éducatif balisent la vie pédagogique du Collège. Ainsi, on retrouve l'énoncé de mission dans divers documents officiels de l'institution.

Les objectifs institutionnels que s'est donnés le Collège traduisent les axes et les actions de développement et ce, dans le respect de sa mission. Le Conservatoire Lassalle s'est fixé, en 2000, six grands objectifs à réaliser dans le cadre d'un plan quinquennal : la création et le développement de programmes techniques concernant la communication dans le cadre des programmes d'AEC; le développement de la formation offerte aux adultes dans le cadre du perfectionnement de la main-d'œuvre; l'étude de la possibilité de recruter une clientèle étrangère; la poursuite d'une réflexion sur l'utilisation des nouvelles technologies intégrées à l'enseignement, l'investissement dans les ressources didactiques de pointe ainsi que la réussite éducative. Ces objectifs viennent guider le Collège dans les changements qu'il a entrepris lors de l'implantation du nouveau programme *Arts et Lettres* et lors de son installation dans un site plus approprié pour les réaliser.

L'adhésion à la mission et aux objectifs institutionnels

La mission et le projet éducatif sont publiés dans différents documents du Collège que ce soit, par exemple, la Politique institutionnelle d'évaluation de programmes (PIEP), les plans d'étude ou le prospectus du Conservatoire Lassalle. De plus, lors de l'embauche du personnel enseignant, la direction s'assure que le candidat partage les valeurs institutionnelles et s'engage à les respecter, à les transmettre et à les valoriser. D'ailleurs,

lors de sa visite, la Commission a noté que l'ensemble de la communauté, personnel et étudiants, y adhère fortement et que les valeurs étaient partagées de tous.

La Commission a aussi constaté que les employés du Collège, par l'appui qu'ils offrent au nouveau personnel, contribuent à la transmission des valeurs du Conservatoire et à l'adhésion à sa mission et à son projet éducatif. Cependant, dans la perspective des changements envisagés par le Collège, les stratégies d'adhésion à sa mission et à son projet éducatif tant chez le personnel que chez les étudiants devraient continuer à susciter une grande attention de la part du Collège.

Le mode d'organisation et de gestion

Les instances de gestion

Le mode d'organisation et de gestion du Conservatoire Lassalle est propre à celui d'un établissement de petite dimension. Le Collège considère que sa taille facilite une synergie entre les différentes instances. Les structures de gestion sont adaptées aux caractéristiques de la taille du Collège et certaines tâches administratives sont accomplies volontairement par les enseignants.

Les rôles et responsabilités des différentes instances sont clairement définis. De façon générale, le conseil d'administration fixe les grandes orientations du Collège et sanctionne ses actions. La Direction générale et la Direction des études se partagent les principales responsabilités de la gestion du Collège. La Commission des études, récemment transformée, comprend l'ensemble des enseignants qui se réunissent deux fois par année pour dresser le bilan des actions, suggérer des modifications à la PIEA et donner avis sur les sujets que lui soumet la direction du Collège. Elle se subdivise en comités sectoriels regroupant les professeurs d'une même matière ou d'un même programme. Ces comités se penchent sur les problèmes relatifs à leur discipline ou leur programme et donnent des avis sur des changements souhaitables. Cependant, ces comités ne se préoccupent pas des liens entre la formation générale et la formation spécifique. Cette absence de lieu d'échanges est d'autant plus marquée que le suivi des élèves n'est pas coordonné. Afin de favoriser la concertation de tous les acteurs, la Commission invite le Conservatoire Lassalle à renforcer l'approche programme en y associant la formation générale et à se donner les moyens nécessaires à cette fin.

La gestion pédagogique

Parmi les politiques qui encadrent l'intervention pédagogique au Conservatoire Lassalle, on retrouve la Politique de la langue qui constitue un document charnière pour le Collège puisqu'il décrit de façon formelle sa mission éducative. Le Collège précise que cette politique peut être considérée, dans son application, comme un complément à la PIEA qu'elle reprend et précise à certains égards.

Divers moyens sont utilisés pour assurer l'efficacité de la mise en œuvre de la PIEA notamment sa révision à chaque année par la Commission des études ou encore l'attention particulière portée aux plans de cours par la Direction des études afin de garantir leur conformité avec la PIEA.

La PIEA a été élaborée en 1996. Sa première application était prévue pour l'année scolaire 1999-2000. Cependant, souligne le Collège, un ensemble de facteurs en a retardé l'application jusqu'à ce jour. Le Conservatoire Lassalle compte procéder bientôt à sa mise en œuvre par l'évaluation de son programme préuniversitaire. La Commission s'attend à ce que le Collège applique sa politique après que deux cohortes aient complété le programme.

Les programmes ont pour origine des besoins relevés dans les secteurs des arts et des communications. Par la suite, la Direction des études prépare un projet, le soumet à des spécialistes pour valider sa pertinence. Il est ensuite présenté au conseil d'administration pour adoption.

Les étudiants bénéficient de services d'aide et de soutien à l'apprentissage qui sont principalement centrés sur l'aide en français et l'aide méthodologique. Un mécanisme a été mis sur pied afin d'assurer un suivi en français chez les élèves et ce, dès leur admission. Ceux-ci se déclarent satisfaits de cet encadrement, le Collège le considère efficace et les résultats de l'Épreuve uniforme de français (EUF) sont probants. De plus, lors de sa visite, la Commission a pu constater qu'une des forces du Conservatoire Lassalle résidait dans l'engagement des enseignants envers la réussite des élèves et particulièrement la réussite en français.

L'organisation scolaire favorise le travail relatif aux études et l'atteinte des objectifs des programmes.

Même si l'information n'est pas systématisée, les données sont recueillies et analysées, de façon informelle, par la Direction des études. C'est pourquoi la Commission *suggère* au

Collège de développer un système d'information efficace sur le cheminement scolaire à l'intérieur des programmes.

Les services aux élèves

Les services d'orientation, de l'information scolaire, d'aide psychologique et d'aide financière constituent les principaux volets des Services aux étudiants. Parmi ceux-ci, les services d'orientation et d'aide psychologique ne sont pas des services directement reliés à l'institution, mais les étudiants y ont accès en exprimant leurs besoins à la direction du Collège qui se charge d'acheminer les demandes auprès de personnes-ressources. Afin de mesurer le degré de satisfaction des élèves envers ces services, le Collège a mené une enquête auprès de ceux-ci. Les étudiants disent les apprécier exception faite toutefois du service d'orientation qui n'obtient pas l'assentiment de tous. En effet, la plupart estiment que les ressources d'orientation du Collège sont inadéquates et inefficaces.

Le profil des élèves est différent au Conservatoire Lassalle depuis que le Collège a changé son programme préuniversitaire et qu'il a implanté les AEC; outre les étudiants du secteur préuniversitaire, il accueille aussi maintenant ceux du secteur technique. Il apparaît donc important pour la Commission, d'autant plus que l'appréciation des utilisateurs eu égard aux services d'orientation est mitigée, que le Collège se préoccupe des besoins des étudiants. C'est dans cette optique que la Commission *suggère* au Collège d'évaluer et d'analyser régulièrement les besoins de ses élèves, tout particulièrement ceux qui touchent l'orientation afin de mettre en place des services qui soient efficaces.

Les activités parascolaires tournent essentiellement autour du théâtre et de l'improvisation. Elles complètent la formation puisqu'elles sont envisagées en fonction de la réussite des objectifs des programmes. Ces activités contribuent à créer un climat de convivialité et soutiennent le sentiment d'appartenance des étudiants envers leur Collège.

La gestion des ressources humaines

Une politique intégrée de gestion et de développement de la main-d'œuvre a été adoptée en 1999. Sous l'égide de la direction générale, cette politique synthétise et précise les pratiques qui avaient eu cours jusque-là dans les volets suivants : l'embauche, l'évaluation et la formation de l'ensemble des employés.

Les activités de perfectionnement répondent à des besoins *ad hoc* exprimés par les individus. Pour leur part, les pratiques d'embauche permettent au Collège de recruter des

candidats qualifiés. Par la suite, l'insertion des nouveaux employés est facilitée par un encadrement du personnel répondant aux besoins de ceux qui sont nouvellement embauchés.

On retrouve également au Conservatoire Lassalle une évaluation formelle de l'enseignement et du personnel qui s'effectue à chacune des sessions. Pour y arriver, le Collège se réfère à sa politique de gestion et de développement de la main-d'œuvre qui spécifie les principales composantes de l'évaluation : but, objectifs spécifiques, objet, agents et critères. Cette évaluation se fait à l'aide d'un formulaire et elle est suivie d'une rencontre avec la Direction des études. La Commission a constaté lors de sa visite que cette façon de faire convenait à l'ensemble des parties et qu'elle était efficace. L'accueil et l'intégration des nouveaux employés et l'évaluation constituent des forces du Conservatoire Lassalle.

Le personnel enseignant est essentiellement composé de professeurs à la leçon. Lors de la visite, les enseignants ont dit se sentir appuyés par la direction et ont déclaré avoir de bonnes conditions de travail. Le climat de travail est bon, le sentiment d'appartenance des employés y contribue.

La gestion des ressources matérielles, informationnelles et financières

Le processus d'acquisition et de renouvellement des équipements et le mécanisme de répartition des allocations budgétaires prennent en compte les besoins des différents services. Il n'existe pas de consultation systématique du milieu, les enseignants acheminent ponctuellement leurs demandes à la Direction générale qui évalue les besoins à chaque année à l'aide des services financiers.

En déménageant dans de nouveaux locaux, le Conservatoire Lassalle a acquis par la même occasion de nouveaux équipements techniques correspondant davantage aux programmes d'études. Lors de sa visite, la Commission a pu constater que les parcs informatique, audiovisuel et immobilier répondaient aux exigences élevées des programmes offerts par le Collège. Celui-ci possède des équipements technologiques de pointe disponibles aux étudiants.

De plus, les locaux de classe conviennent aux utilisateurs. Ils offrent un cadre approprié pour les activités de formation. La bibliothèque du Collège est petite, mais une entente permet à tous les étudiants, de Montréal et de l'extérieur, de bénéficier des services d'une

bibliothèque municipale sise à proximité du Conservatoire Lassalle. Il en va de même pour les activités sportives : les élèves ont accès à un centre sportif situé à côté de l'institution.

Le Collège jouit d'une bonne gestion financière mais demeure dans une situation fragile parce que son offre de formation en enseignement ordinaire n'est fondée, jusqu'à maintenant, que sur un seul programme. Ainsi, tout changement de programme pour un élève signifie qu'il doit changer de collège. À cela s'ajoute le fait qu'un collège qui ne propose qu'un seul programme de formation est tributaire des modes qui pourraient venir influencer le choix des élèves. C'est pourquoi il s'est efforcé de développer de nouveaux programmes d'AEC et d'élargir l'offre de formation préuniversitaire.

Le Conservatoire Lassalle possède une fondation qui l'aide à atteindre ses objectifs institutionnels. Il assure une bonne gestion de ses ressources matérielles, informationnelles et financières.

L'atteinte des objectifs

L'atteinte des objectifs liés au rendement des élèves et à leur cheminement sur les plans scolaire et professionnel

Dans son bilan du Plan d'aide à la réussite (2000-2003), le Collège présente des indicateurs qui témoignent de l'atteinte de plusieurs cibles qu'il s'était fixées. Par ailleurs, les taux de réussite des cours en première session et les taux de diplomation sont très fluctuants depuis 1998 si bien qu'il est difficile de dégager une tendance. La réinscription au troisième trimestre, pour sa part, a légèrement augmenté. Le Conservatoire Lassalle se dit toutefois satisfait des résultats obtenus dans l'ensemble.

Le Conservatoire a implanté la presque totalité des mesures prévues à son plan de réussite. Les mesures d'aide et de soutien à l'apprentissage sont axées sur le français. Elles sont efficaces si on en juge les résultats à l'épreuve uniforme de français. En effet, en 2000-2001, 92,5 % des étudiants ont réussi l'épreuve pour atteindre, en 2002-2003, 100 % de réussite. Cela situe le Collège nettement au-dessus de la moyenne du réseau. Il s'agit sans conteste d'une force du Conservatoire Lassalle.

Dans son rapport, le Collège présente une analyse du rendement des diplômés du Conservatoire Lassalle à l'Université de Montréal. Le Collège en déduit que ses finissants ont été bien formés pour poursuivre des études supérieures.

L'atteinte des objectifs institutionnels de nature éducative

L'analyse faite par le Collège permet de conclure qu'il progresse dans l'atteinte des grands objectifs qu'il s'est donnés : la création d'un cadre d'étude et de travail axé sur la promotion du français, l'autonomie de l'élève, la création d'un milieu de travail dans lequel l'autonomie institutionnelle fait partie intégrante du processus pédagogique et le renouvellement progressif et continu de la formation offerte.

L'ensemble de la communauté collégiale s'est bien approprié le projet éducatif. Les objectifs institutionnels touchant la PIEA sont également en bonne voie de réalisation. Les objectifs institutionnels constituent, selon le Collège, la base d'une démarche, d'une culture institutionnelle et les différentes politiques en fixent le cadre.

Les résultats atteints dans les volets complémentaires

Depuis plus de soixante-dix ans, le Conservatoire Lassalle propose des ateliers de théâtre, de poésie et de diction à une clientèle plus jeune, soit celle des 5 à 17 ans. Il a aussi développé une offre de formation destinée au milieu du travail et axée sur le développement de la main-d'œuvre en accord avec sa mission puisque ces cours de perfectionnement sont rattachés aux différents éléments de la prise de parole. Cependant, les changements qu'a connus l'institution depuis 2000 l'ont amenée à suspendre ces volets afin de concentrer ses efforts à la réussite de l'implantation des nouveaux programmes ainsi qu'au déménagement. Dans le contexte actuel déjà décrit, la Commission invite le Conservatoire à examiner la pertinence de reprendre ces activités.

Dans le cadre de ses activités de perfectionnement, le Collège a en outre créé une méthode originale qui sert à l'évaluation de la communication orale, de sa justesse et de son efficacité. L'Analyse du rendement en communication (ARC) est un outil de diagnostic informatique qui comble ces besoins. Le Collège compte l'utiliser dans les cours de formation régulière.

Le développement de l'établissement

La détection des besoins nouveaux

La détection des besoins s'appuie sur une politique d'écoute constante, des enquêtes et des évaluations ponctuelles. Le Collège est particulièrement attentif aux besoins des élèves et des contraintes liés à la qualité et à la pertinence de la formation offerte. Au cours des

dernières années, le Conservatoire Lassalle a pris des pistes d'action pertinentes pour assurer son développement. C'est ainsi qu'il a déménagé, qu'il a décidé de développer des programmes de communication et des AEC. Comme autre source de connaissance du milieu, le Conservatoire Lassalle peut aussi compter sur ses professeurs de la formation spécifique qui sont des professionnels actifs dans les divers champs d'activités reliés à l'enseignement offert au Collège. Cette originalité, souligne le Collège, en fait sa fierté.

Sur le plan technique, les améliorations apportées à l'équipement font du Conservatoire Lassalle un collège de pointe. Il a fourni beaucoup d'efforts, particulièrement ces dernières années, pour répondre aux besoins de ses nouveaux programmes.

L'efficacité des processus d'évaluation et de planification

Le Collège assure efficacement le suivi des évaluations déjà réalisées. Dans l'ensemble, il répond adéquatement aux demandes de la Commission. D'ailleurs, lors de sa visite, celle-ci a pu constater jusqu'à quel point les plans de cours étaient complets. Ils répondaient en cela à une évaluation que la Commission avait déjà faite.

Toutefois, le Collège n'a pas complété son rapport d'autoévaluation par un plan d'action tel que le demande la Commission. Pourtant, le contexte de changements que vit actuellement le Collège s'y prêtait. En effet, le questionnement du Collège sur l'éventuelle remise en marche des activités complémentaires, suspendues depuis le déménagement, ainsi que sa volonté d'effectuer une analyse des besoins de formation dans son environnement correspondaient à des moments opportuns pour planifier de nouvelles actions. De plus, dans la perspective où le Collège affirme lui-même qu'il en est à élaborer un plan stratégique de développement où y seraient définis actions, échéancier, orientations et responsables,

la Commission lui recommande d'inclure dans son plan stratégique les actions découlant de l'évaluation institutionnelle.

Les pratiques de communication

L'information diffusée à l'extérieur du Collège, que ce soit par l'intermédiaire du site Internet ou de toute autre documentation, est exacte et concorde à la réalité du Collège. La Commission constate que le Collège a également fourni un effort pour développer un plan

de communication externe afin de renouveler son image corporative et d'augmenter son recrutement.

La transmission et l'accès à l'information sont facilités par la taille du Collège : les échanges y sont personnalisés. Il utilise divers moyens pour assurer une diffusion de l'information et des documents : les documents institutionnels et les informations diverses sont regroupés dans l'espace Internet *Agora*, un babillard électronique permet une information constamment mise à jour et l'usage des courriels facilite la transmission des messages. Le Collège a formalisé depuis quelques années les règles de communication interne et externe afin qu'elles soient claires. Le processus de formulation des plaintes, tant celles des étudiants que celles du personnel, est transparent et efficace. De plus, un code d'éthique permet, entre autres, d'encadrer les pratiques de communication.

La Commission considère donc que le Conservatoire Lassalle se préoccupe de l'intégrité et de la transparence de ses communications.

Le suivi de l'évaluation

Le Conservatoire n'a pas produit de plan d'action même s'il a suggéré des pistes d'action. Celles-ci ont été présentées en vrac, sans calendrier ni responsabilité. La Commission considère, tel qu'il a été mentionné auparavant, que le Collège devra intégrer ses actions au plan stratégique.

Conclusion

Au terme de son évaluation, la Commission estime que le Conservatoire Lassalle assume bien les responsabilités qui lui sont confiées, en particulier celle d'assurer la qualité de la formation offerte.

Le Collège dispose d'un mode d'organisation et de gestion qui lui permet de s'acquitter efficacement de sa mission. La Commission souligne notamment l'engagement des enseignants envers la réussite des élèves et particulièrement la réussite en français; l'horaire favorisant à la fois le travail scolaire et l'atteinte des objectifs du programme ainsi qu'une concertation entre les enseignants; l'accueil et l'intégration des nouveaux employés ainsi que l'évaluation des enseignants. La Commission note également que les étudiants du Collège réussissent particulièrement bien à l'épreuve uniforme en français.

Dans l'ensemble, le Collège utilise des moyens adéquats pour assurer son développement notamment par son plan de communication et par ses infrastructures techniques et informatiques adaptées au programme qu'il offre.

Enfin, pour mieux s'acquitter de ses fonctions, le Collège doit procéder à la planification qu'il envisage d'élaborer et y inclure le plan d'action découlant de l'évaluation institutionnelle.

Les suites de l'évaluation

Le Collège considère que, dans l'ensemble, la Commission a fait une lecture fidèle de la réalité au Conservatoire Lassalle et, par conséquent, il est globalement en accord avec les grandes conclusions du rapport. Il a apporté des précisions additionnelles et formulé des commentaires qui ont été, pour la plupart, pris en compte. Le Collège fait aussi état des actions qu'il a entreprises ou qu'il prévoit réaliser dans le but d'améliorer certains aspects. La Commission en a pris bonne note.

Ainsi, le Conservatoire Lassalle désire s'enquérir de l'opinion de ses diplômés et les consultera lors de la prochaine évaluation du programme *Arts et Lettres* et ce, afin de refléter leurs liens tangibles. Il entend également créer des comités de programme afin de remplacer les comités sectoriels. De plus, après avoir évalué les services d'orientation, le Collège a pris certaines mesures pour les améliorer et, à ce chapitre, il veut aussi travailler avec les nouvelles clientèles des programmes techniques et y apporter toute l'attention nécessaire. Le Collège a aussi amorcé une réflexion sur la délicate situation d'un programme unique et il désire explorer des pistes de développement lors de l'élaboration de son prochain plan stratégique. De plus, en réponse à la recommandation de la Commission, le Conservatoire Lassalle inclura dans son plan stratégique les actions découlant de l'évaluation institutionnelle. À cela s'ajoute que le Collège y étudiera la pertinence de reprendre ses activités complémentaires de formation.

La Commission estime que les actions entamées par le Collège témoignent de sa volonté à améliorer la qualité de la réalisation de la mission éducative. Elle souhaite être informée, au moment opportun, des progrès réalisés au regard de la recommandation formulée dans le présent rapport.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Jacques L'Écuyer, président